



2A rue Ernest Régnier  
33390 BLAYE  
N° SIRET : 48906384200053

Auto-école BLAVIA

6 Domaine de Jade, Route de Blaye  
33820 ETAULIERS  
N° SIRET : 48906384200012

Tel: 05 57 42 12 94  
Mail: [autoecoleblavia@gmail.com](mailto:autoecoleblavia@gmail.com)

Site web : [www.autoecole-blavia.com](http://www.autoecole-blavia.com)  
Facebook : [www.facebook.com/blaviaautoecole](http://www.facebook.com/blaviaautoecole)

## FORMATION PERMIS B/CONDUITE ACCOMPAGNEE/CONDUITE SUPERVISEE

### CONSTITUTION DE DOSSIER

- ✓ 2 **e-photos** d'identité aux normes, spéciale Permis de Conduire
- ✓ 1 PDF de la carte d'identité recto verso du candidat
- ✓ 1 PDF d'un justificatif de domicile (*impôts, eau, électricité, téléphone*) de moins de 3 mois



#### Si pas de justificatif de domicile à son nom propre :

- 1 PDF Justificatif de domicile du lieu de vie de moins de 3 mois
- + 1 PDF Attestation d'hébergement (voir modèle sur site BLAVIA)
- + 1 PDF Photocopie pièce d'identité de l'hébergeant

- ✓ 1 PDF recto verso du permis de conduire (si déjà titulaire d'un permis AM, A1, A2, B1 ...)

#### Entre 15 et 16ans :

- ✓ 1 PDF de l'ASSR 1 ou ASR (sauf si déjà titulaire d'un permis AM, B1...)

#### Pour les 16 à 21 ans

- ✓ 1 PDF de l'ASSR 2 ou ASR (sauf si déjà titulaire d'un permis AM, A1, A2, B1 ...)

#### Pour les 17 à 25 ans :

- ✓ 1 PDF du Certificat de participation à la journée d'appel pour la défense

*Si vous n'êtes pas en possession de ce document : demande d'attestation sur le site internet de la JDC.  
L'attestation de recensement n'est pas valable.*

### COURS DE CODE

#### A Blaye :

- |            |                                |
|------------|--------------------------------|
| ✓ Mardi    | 10h00 / 12h00 et 14h00 / 18h00 |
| ✓ Mercredi | 10h00 / 12h00 et 14h00 / 18h00 |
| ✓ Jeudi    | 10h00 / 12h00 et 14h00 / 18h00 |
| ✓ Vendredi | 10h00 / 12h00 et 14h00 / 18h00 |
| ✓ Samedi   | 10h00 / 12h00                  |

#### A Etauliers

- |            |               |
|------------|---------------|
| ✓ Mardi    | 18h00 / 19h30 |
| ✓ Mercredi | 18h00 / 19h30 |
| ✓ Samedi   | 11h00 / 12h30 |

Une série de 40 questions chaque heure.

Nos cours sont animés par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière diplômés d'état



# TARIFS 2026



- Évaluation initiale 65 €

*A effectuer avant toute inscription afin de déterminer le volume d'heures pratiques, le montant de votre formation et de rédiger le contrat de formation. Elle est obligatoire depuis le 05 mars 1991.*

- Forfait Formation d'enseignement théorique 295 €

*Comprenant : inscription, fournitures pédagogiques, cours de code illimités à concurrence de 6 mois.*

*Info : l'examen théorique est de 30€ à payer directement à l'organisme agréé comme La Poste, Code'N Go*

- Leçon d'enseignement pratique (1h) 60 €

*La réglementation impose 20 heures minimum pour créer une place d'examen, 13h si boite auto*

- Rendez-vous préalable 120 €

*(Avant de partir en conduite accompagnée ou en conduite supervisée)*

*2h obligatoires avec accompagnateur pour la conduite accompagnée et la conduite supervisée  
(1 heure en pratique / 1 heure en théorie)*

- Rendez-vous pédagogique 120 €

*2 rendez-vous de 3h chacun sont obligatoires en présence des accompagnateurs, pendant la conduite accompagnée  
(1 RDV = 1heure en pratique / 2h en théorie)*

- Accompagnement à l'examen pratique (permis) 60 €

*(Examen possible en B à partir de 17 ans révolu)*

*Facultatif :*

- Code en ligne sur Internet 40€  
*(151 séries, valable 6mois)*

*Pour information : Budget minimal pour la formation :*

<i>au Permis Boîte Auto :</i>	1 200€
<i>au Permis B boîte méca :</i>	1 620€
<i>à la conduite accompagnée en boîte auto</i>	1 560€
<i>à la conduite accompagnée boîte méca :</i>	1 980€

*Les prix sont TTC à 20% de TVA.*

*Les prestations sont payables à l'avance et sont facturées au tarif en vigueur le jour de leur exécution.*

*Les leçons pratiques non décommandées 48 heures ouvrables à l'avance sont dues, sauf motif légitime.*

Tarif valable jusqu'au 30/06/2026

Contenu de la formation :

*(Construit selon les dispositions du code de la consommation L132-1 à L132-5 ; dispositions du code la route L213-1 à L213-8, R213-1 à R213-6, décret n°2009-1590 du 18/12/2009, arrêté du 05 mars 1991, arrêté du 23 janvier 1989)*

*Arrêté du 22 décembre 2009*

*Recommandations n° 05-03 relatives aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile  
BOCCRF du 16/12/2055*